

DÉPARTEMENT DE LOIR-ET-CHER
CANTON ROMORANTIN-LANTHENAY
COMMUNE ROMORANTIN-LANTHENAY

OBJET : Libertés Publiques et pouvoirs de Police –
Autres Actes Réglementaires –
Arrêt et stationnement interdit Rue Louise De Savoie

N°387/2026

ARRÊTÉ DU MAIRE

Le Maire de la Ville de ROMORANTIN-LANTHENAY ;

Vu la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;
Vu la loi 96-142 du 21 février 1996 relative aux droits et libertés des collectivités locales ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code de la Route, ses décrets et arrêtés d'application ;
Considérant qu'il y a lieu de réglementer le stationnement rue Louise De Savoie, afin d'assurer la sécurité publique ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 – L'arrêté n° 699/2020 en date du 22 Octobre 2020 est abrogé.

ARTICLE 2 – L'arrêt et le stationnement des véhicules sont interdits rue Louise De Savoie.

ARTICLE 3 – Le stationnement de tout véhicule, en dehors de ces emplacements, est considéré comme gênant et constitue une infraction au sens de l'article 417-10 du Code de la route. Il pourra être procédé à la mise en fourrière immédiate des véhicules gênants.

ARTICLE 4 – Les contraventions au présent arrêté seront constatées, poursuivies et réprimées conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 5 – Toutes dispositions contraires résultant d'arrêtés antérieurs sont abrogées.

ARTICLE 6 – Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie et tout agent de la force publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont une ampliation sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet.

Le Maire,
Certifie, sous sa responsabilité, le caractère
exécutoire de cet acte, transmis au représentant
de l'Etat le

16 JUIN 2026

publié ou notifié 16 JUIN 2026

informe que le présent arrêté peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir devant le
Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai
de deux mois à compter de sa notification ou
publication. Le Tribunal Administratif peut être
saisi par l'application informatique « Télérecours
citoyens » accessible par le site internet
<http://www.telerecours.fr> »

Fait à ROMORANTIN-LANTHENAY, le 15 Juin 2026

Par délégation du Maire
L'Adjoint



M. Claude NAUDION